

Nouvelles modalités d'évaluation au DNB 2015 en EPS

Pour le diplôme national du brevet 2015 de nouvelles modalités sont mises en œuvre pour l'Éducation Physique et Sportive au niveau national.

Le principal changement réside dans le fait que les élèves ne seront plus notés en contrôle en cours de formation toute l'année pour le brevet mais seulement sur quelques activités. Les cinq Activités Physiques Sportives et Artistiques retenues pour les élèves de 3ème du Collège Jean Giono sont :

- BADMINTON
- HAND BALL
- RELAIS VITESSE
- ½ FOND
- ACROGYM

L'évaluation mise en place durant l'année scolaire de troisième préparant au DNB doit s'opérer conformément au socle commun de connaissances et de compétences ainsi qu'aux programmes de la discipline (arrêté du 8 juillet 2008 relatif aux programmes de l'enseignement d'éducation physique et sportive publié au BO n° 6 du 28 août 2008).

1. Définition du champ d'évaluation

L'évaluation au DNB fait partie intégrante du projet pédagogique de la discipline défini par l'ensemble des enseignants d'EPS de l'établissement. L'évaluation rend compte de l'acquisition par l'élève des compétences citées dans le programme d'EPS.

▶ Compétences propres à l'EPS.

▶ Compétences méthodologiques et sociales.

Cette évaluation contribue à la validation des compétences du socle commun et au renseignement des items du livret personnel de compétences en classe de troisième. A l'issue de la scolarité au collège, chaque élève doit avoir atteint le niveau 2 des compétences attendues par le programme dans chacune des compétences propres à l'EPS. Au cours de l'année de troisième, parmi les évaluations réalisées à partir des activités physiques sportives et artistiques (APSA) représentant autant que possible les quatre compétences propres à l'EPS, la note d'EPS au DNB résulte des évaluations effectuées dans trois APSA relevant de trois compétences propres à l'EPS. Une seule des APSA utilisées pour l'évaluation chiffrée du DNB peut être choisie sur la liste académique arrêtée par le recteur d'académie. Les autres sont issues de la liste nationale.

2. Modalités de l'évaluation

La note finale prise en compte pour le contrôle continu est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation des APSA retenues pour le DNB telles que définies dans le chapitre ci-dessus. Cette note, de 0 à 20, ne correspond pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles obtenues par l'élève dans le cadre de l'enseignement d'EPS de la classe de troisième. Les notes trimestrielles incluent l'ensemble des notes attribuées en EPS, alors que la note du DNB ne prend en compte que les évaluations des APSA mentionnées plus haut. Un référentiel national d'évaluation est mis à disposition des enseignants, ainsi qu'un référentiel académique pour chaque APSA de la liste académique.

Les élèves présentant une inaptitude partielle de plus de trois mois ou un handicap ayant fait l'objet d'un suivi par le médecin de santé scolaire, voire d'un projet personnalisé de scolarisation, et ne permettant pas une pratique assidue des APSA bénéficient d'un contrôle adapté. Ces élèves sont évalués au DNB sur au moins deux épreuves adaptées relevant de deux compétences propres à l'EPS. Les adaptations sont proposées par les établissements à la suite de l'avis médical et sont incluses dans le protocole d'évaluation. Après avis de l'autorité médicale scolaire, les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve et une neutralisation de son coefficient conformément aux articles R. 312-2, R. 312-3 et D. 312-4 du code de l'éducation.

3. Organisation pédagogique

L'application des conditions réglementaires d'évaluation définies ci-dessus, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, conduit l'équipe enseignante d'EPS à formaliser un protocole d'évaluation dans lequel apparaissent notamment, pour chaque classe ou groupe, les APSA retenues pour la classe de troisième et les modalités du contrôle adapté. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive est destinataire du protocole et assure le suivi de l'évaluation pour l'académie. Les élèves et leurs familles doivent être informés de l'organisation ainsi que des niveaux de compétences et de connaissances exigés.

Vous trouverez ci-dessous

La note de service

Les barèmes nationaux de notation

La lettre d'information destinée aux parents

Les APSA par classe et les périodes de certification

**Vous remerciant par avance d'en prendre connaissance,
Cordialement,
L'équipe EPS.**

Modalités d'évaluation en éducation physique et sportive au titre du diplôme national du brevet

NOR : MENE1226443N

note de service n° 2012-096 du 22-6-2012

MEN - DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale (enseignement technique, enseignement général) ; aux chefs d'établissement

La présente note de service précise les modalités d'évaluation en éducation physique et sportive (EPS) en vue de l'attribution de la note de contrôle continu prise en compte pour le diplôme national du brevet (DNB). Elle annule et remplace les dispositions précédentes pour une mise en application à compter de la session 2013. Elle est complétée, en annexe, par le référentiel national d'évaluation. L'évaluation mise en place durant l'année scolaire de troisième préparant au DNB doit s'opérer conformément au socle commun de connaissances et de compétences ainsi qu'aux programmes de la discipline (arrêté du 9 juillet 2008 relatif aux programmes de l'enseignement d'éducation physique et sportive publié au B.O. spécial n° 6 du 28 août 2008).

1 - Définition du champ d'évaluation

L'évaluation au DNB fait partie intégrante du projet pédagogique de la discipline défini par l'ensemble des enseignants d'EPS de l'établissement.

L'évaluation rend compte de l'acquisition par l'élève des compétences citées dans le programme d'EPS :

- compétences propres à l'EPS ;
- compétences méthodologiques et sociales.

Cette évaluation contribue à la validation des compétences du socle commun et au renseignement des items du livret personnel de compétences en classe de troisième. À l'issue de la scolarité au collège, chaque élève doit avoir atteint le niveau 2 des compétences attendues par le programme dans chacune des 4 compétences propres à l'EPS.

Au cours de l'année de troisième, parmi les évaluations réalisées à partir des activités physiques sportives et artistiques (Apsa) représentant autant que possible les quatre compétences propres à l'EPS, la note d'EPS au DNB résulte des évaluations effectuées dans trois Apsa relevant de trois compétences propres à l'EPS.

Une seule des Apsa utilisées pour l'évaluation chiffrée du DNB peut être choisie sur la liste académique arrêtée par le recteur d'académie. Les autres sont issues de la liste nationale.

2 - Modalités de l'évaluation

La note finale prise en compte pour le contrôle continu est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation des Apsa retenues pour le DNB telles que définies dans le chapitre ci-dessus.

Cette note, de 0 à 20, ne correspond pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles obtenues par l'élève dans le cadre de l'enseignement d'EPS de la classe de troisième. Les notes trimestrielles incluent l'ensemble des notes attribuées en EPS, alors que la note du DNB ne prend en compte que les évaluations des Apsa mentionnées plus haut.

Un référentiel national d'évaluation est mis à disposition des enseignants, ainsi qu'un référentiel académique pour chaque Apsa de la liste académique.

Les élèves présentant une inaptitude partielle de plus de trois mois ou un handicap ayant fait l'objet d'un suivi par le médecin de santé scolaire, voire d'un projet personnalisé de scolarisation, et ne permettant pas une pratique assidue des Apsa bénéficient d'un contrôle adapté. Ces élèves sont évalués au DNB sur au moins deux épreuves adaptées relevant de deux compétences propres à l'EPS. Les adaptations sont proposées par les établissements à la suite de l'avis médical et sont incluses dans le protocole d'évaluation.

Après avis de l'autorité médicale scolaire, les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve et une neutralisation de son coefficient conformément aux articles R. 312-2, R. 312-3 et D. 312-4 du code de l'éducation.

3 - Organisation pédagogique

L'application des conditions réglementaires d'évaluation définies ci-dessus, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, conduit l'équipe enseignante d'EPS à formaliser un protocole d'évaluation dans lequel apparaissent notamment, pour chaque classe ou groupe, les Apsa retenues pour la classe de troisième et les modalités du contrôle adapté. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive est destinataire du protocole et assure le suivi de l'évaluation pour l'académie. Les élèves et leurs familles doivent être informés de l'organisation ainsi que des niveaux de compétences et de connaissances exigés.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

Référentiel national d'évaluation

Les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive (EPS) au titre du diplôme national du brevet (DNB) sont mises à jour à la suite de la réactualisation des programmes d'enseignement de toutes les disciplines et à l'aune du socle commun de connaissances et de compétences.

Un référentiel national d'évaluation constitue une nouveauté pour les collèges. Il s'inscrit dans une démarche plus large d'harmonisation et de lisibilité de la discipline, au plan local comme au niveau national. Il constitue un outil au service du pilotage de la discipline.

Le référentiel d'évaluation de l'EPS au titre du DNB affirme son caractère national, tout en confiant au niveau local une part substantielle tant dans le choix des activités physiques sportives et artistiques supports des apprentissages que dans l'ajustement des évaluations elles-mêmes. Il prolonge la mise en œuvre du programme national d'enseignement en EPS. Défini par l'arrêté paru au B.O. spécial n° 6 du 28 août 2008, ce dernier fixe les exigences au terme des quatre années du cursus de formation au collège : le niveau 2 de compétence doit être atteint dans chaque compétence propre à l'EPS. Ce référentiel intègre également les critères observables qui contribuent au renseignement d'items du socle commun de connaissances et de compétences.

Ce référentiel assure deux fonctions principales :

- garantir un même niveau d'exigence envers les candidats, en tout point du territoire national ;
- permettre aux enseignants d'EPS de chaque collège de situer les effets de leur activité professionnelle au terme du cycle de formation proposé à leurs élèves.

Un référentiel national pour certifier les effets d'un curriculum de formation bâti au sein de chaque collège

L'EPS est encadrée par un programme national, mais il revient à chaque collège de rédiger son « projet pédagogique disciplinaire », c'est-à-dire son curriculum de formation fondé sur les caractéristiques du contexte local, sur les axes du projet d'établissement, ainsi que sur les effets éducatifs visés conjointement par les différentes disciplines selon les niveaux de classe.

Si le projet pédagogique organise les priorités, les conditions et les vitesses d'apprentissage, le référentiel de certification est un outil qui permet de situer les acquis, mais aussi de les relativiser au regard des attentes fixées par les programmes.

Le référentiel d'évaluation intègre la possibilité d'un ajustement local des situations d'évaluation en fonction des conditions d'enseignement et des caractéristiques des publics concernés. À cet effet, une place manifeste est laissée à l'initiative des équipes enseignantes, afin qu'elles puissent adapter les conditions de l'épreuve au contexte de leur établissement.

Dans le même esprit, le référentiel prévoit l'adaptation des contraintes pour que tous les élèves puissent passer l'épreuve et être notés quel que soit le niveau de la prestation réalisée.

Enfin, il revient aux équipes d'établissements de construire leurs propres outils de recueil des données observées, quantitatives ou qualitatives, afin d'opérationnaliser les séquences d'évaluation.

L'usage de ce référentiel dans le cadre du DNB

Comme pour d'autres disciplines, l'évaluation des élèves en EPS au titre du DNB s'effectue dans le cadre d'un contrôle continu réalisé en cours de formation. Ce type de contrôle permet d'évaluer, au terme d'une période de formation que la communauté professionnelle nomme « un cycle d'apprentissage », les acquis des élèves et répond à l'exigence d'évaluer et de certifier un niveau attendu de compétence. Désormais, les principes d'élaboration de l'évaluation sont définis par le référentiel national.

La présentation des fiches du référentiel

Les concepteurs ont souhaité présenter un cadre unique de fiche dont la structure est indépendante des activités physiques sportives et artistiques (Apsa) programmées dans chaque collège. Les fiches sont donc homogènes et harmonisées, pour en faciliter la lecture, l'appropriation et surtout l'usage. L'ensemble des fiches est donc construit sur le même modèle :

- le rappel des compétences attendues de niveau 2 ;
- la description des principes d'élaboration de l'évaluation ;
- la présence de trois indicateurs à évaluer ;
- la grille de répartition des points ;
- les exemples de possibilité de renseignement d'items du socle commun, leur liste n'étant pas exhaustive.

Trois degrés d'acquisition de la compétence attendue sont identifiés pour chaque fiche. Le premier degré ne permet pas au candidat de valider le niveau 2 de la compétence attendue mais considère le niveau 1 atteint.

Enfin, le lecteur constatera qu'en EPS, si les compétences attendues s'observent à travers la mise en jeu de la motricité de l'élève, elles s'appuient sur la mobilisation de toutes les ressources cognitives et sociales qui permettent de planifier, s'engager, observer et analyser. Il revient donc à l'enseignant d'évaluer le degré de maîtrise des rôles sociaux, composante fondamentale d'une éducation en EPS par la pratique des Apsa.

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET : DEMI-FOND

Compétences attendues de niveau 2		Principes d'élaboration de l'épreuve		
Réaliser la meilleure performance possible sur un temps de course de 12 à 15 minutes, fractionné en 3 à 4 périodes séparées de temps de récupération compatibles avec l'effort aérobie, en maîtrisant différentes allures très proches de sa VMA et en utilisant principalement des repères sur soi et quelques repères extérieurs. Établir un projet de performance et le réussir à 0,5 km/h près.		<p>Les élèves sont placés en groupes de deux ou trois athlètes. Le coureur réalise un enchaînement de 3 à 4 parcours différents, de durées différentes et de VMA différentes (supérieures ou égales à 90 % VMA).</p> <p>Une des durées choisies ne devra pas avoir été vécue par les élèves pendant le cycle.</p> <p>Les élèves passent dans tous les rôles : coureur, chronométreur, observateur. Des temps de concertation sont prévus.</p> <p>Le temps de course total est compris entre 12 et 15 minutes.</p> <p>L'enseignant définit l'espace athlétique (couloirs de courses, zones de récupération) et fixe une durée à la réalisation de la situation d'évaluation.</p>		
Points	Éléments à évaluer Indicateurs de compétence	Degrés d'acquisition du niveau 2 de compétence		
		0		20
		Courses sub-maximales La moyenne des VMA effectivement réalisées est inférieure à 90 %. 0 - 4	Courses performantes La moyenne des VMA effectivement réalisées est comprise entre 90 et 95 %. 4,5 - 6	Courses optimales La moyenne des VMA effectivement réalisées est supérieure à 95 %. 6,5 - 8
8	Performance : moyenne de la VMA sur les 3 courses			
8	Efficacité dans l'utilisation des repères sur soi et des repères extérieurs Efficacité du projet : dans sa conception et dans sa réalisation (l'écart au projet est calculé sur la moyenne des écarts dans les trois courses)	Coureur avec peu de repères sur soi, au projet inadapté L'élève effectue ses parcours en utilisant principalement des repères extérieurs. Des erreurs sont commises dans la correspondance entre la VMA choisie et la durée de la course ou dans les temps de récupération choisis. Le projet est réalisé avec un écart supérieur à 0,5 km/h. 0 - 4	Coureur en construction d'autonomie, avec un projet adapté L'élève effectue son projet en prenant principalement des repères sur lui. Peu de mise en relation entre les repères sur soi et les repères extérieurs. Projet de performance avec des valeurs de VMA adaptées pour chaque course. Les temps de récupération choisis sont pertinents mais pas toujours respectés. Le projet est réalisé à 0,5 km/h près. 4,5 - 6	Coureur autonome, avec un projet précis L'élève effectue son projet en prenant principalement des repères sur lui (fréquence cardiaque, échelle respiratoire, sensations musculaires) en réalisant des mises en relation pertinentes. L'élève gère seul toute la séquence de course avec des choix pertinents et respectés des pourcentages de la VMA, de la durée des courses et de la récupération. Le projet est réalisé à moins de 0,5 km/h près. 6,5 - 8
4	Efficacité dans les rôles de chronométreur et d'observateur	Du juge dilettante Chronomètre avec quelques erreurs les différents paramètres de la séquence de course (temps de course, récupération, prise de pouls, etc.). Les observations sont globales. 0 - 1,5	Au juge fiable Chronomètre de manière précise certaines séquences et certains paramètres des courses (temps de course, récupération, prise de pouls, etc.). Les observations sont réalisées correctement. 2 - 3	Au juge multifonctions Chronomètre de manière précise toutes les séquences et tous les paramètres des courses. Toutes les observations sont justes et accompagnées de conseils pertinents pour le coureur. 3,5 - 4
Exemples d'items du socle commun liés à cette activité		Exemples d'indicateurs permettant de renseigner ces items		
Compétence 1 : Formuler clairement un propos simple		L'élève est capable de préciser l'ensemble de son projet, en utilisant le vocabulaire spécifique du demi-fond.		
Compétence 7 : Être autonome dans son travail : l'organiser, le planifier, rechercher et sélectionner des informations utiles S'engager dans un projet individuel Mobiliser à bon escient ses capacités motrices dans le cadre d'une préparation physique (sportive ou artistique) adaptée à son potentiel		<p>L'élève se connaît et détermine avec précision l'effort qu'il doit réaliser en fonction de sa VMA, de la durée de la course et des informations intermédiaires qui lui sont données ou qu'il prélève sur lui au cours de la course.</p> <p>L'élève fait des choix sur la base de son ressenti et des repères internes et externes.</p> <p>L'élève gère la durée de la séquence de course et utilise les temps de récupération pour maintenir un état favorisant la performance.</p>		

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET : ACROSPORT

Compétences attendues de niveau 2	Principes d'élaboration de l'épreuve
<p>Concevoir et présenter un enchaînement maîtrisé d'au moins 5 figures acrobatiques statiques et dynamiques, montées et démontées de façon active et sécurisée, où le voltigeur sera au moins une fois en situation de verticale renversée.</p> <p>Juger les prestations à partir d'un code construit en commun.</p>	<p>Un groupe de 4 à 5 gymnastes élabore et formalise sur une fiche un enchaînement collectif d'une durée de 2 à 4 minutes et le présente devant des juges dans un espace scénique défini.</p> <p>Chaque groupe dispose de deux essais. La seconde prestation prend en compte les observations des juges.</p> <p>La cotation des éléments s'appuie sur un code construit au cours des cycles d'apprentissages (4 niveaux A, B, C, D).</p>

Points	Éléments à évaluer Indicateurs de compétence	Degrés d'acquisition du niveau 2 de compétence			20
8	Qualité de l'enchaînement : (projet collectif) Cotation : l'enchaînement se verra appliquer un coefficient correspondant au niveau de difficulté le plus fréquemment observé : D : 0,7 / C : 0,8 / B : 0,9 / A : 1	<p>Juxtaposition de figures La composition s'appuie sur l'exploitation limitée des ressources de chacun. Occupation réduite de l'espace. Juxtaposition des figures acrobatiques.</p> <p>0 - 3,5</p>	<p>Ensemble articulé et rythmé Composition adaptée aux ressources du groupe.</p> <p>Composition orientée et organisée dans l'espace. Éléments de liaison présents et anticipés.</p> <p>4 - 6</p>	<p>Composition dynamique Actions coordonnées de chacun au service du collectif.</p> <p>Les éléments de liaison donnent de la fluidité à l'enchaînement.</p> <p>6,5 - 8</p>	
8	Qualité de l'interprétation (projet individuel)	<p>Le gymnaste occupe une posture Actions peu coordonnées, rupture, manque de continuité. Instabilité des figures. Gestes parasites.</p> <p>0 - 3,5</p>	<p>Le gymnaste combine postures et déplacements Les actions s'enchaînent en continuité de manière coordonnée. Postures solides, tenues. Montage et démontage sécurisés.</p> <p>4 - 6</p>	<p>Le gymnaste investit l'espace Les actions s'enchaînent de façon dynamique et contrôlée au service de la production du groupe. Appuis et prises justes et sécurisés. Gestion des énergies avec efficacité.</p> <p>6,5 - 8</p>	
4	Efficacité dans le rôle de juge	<p>Le jugement est partiel Le jugement est imprécis.</p> <p>L'argumentaire peu exploitable.</p> <p>0 - 1,5</p>	<p>Le jugement est argumenté Le jugement s'effectue sur les points essentiels de la prestation. L'argumentaire est recevable et sert la seconde prestation.</p> <p>2 - 3</p>	<p>Le jugement est pertinent Le jugement identifie des indicateurs différenciés et variés. L'argumentaire sert l'efficacité des prestations.</p> <p>3,5 - 4</p>	

Exemples d'items du socle commun liés à cette activité	Exemples d'indicateurs permettant de renseigner ces items
Compétence 1 : Adapter sa prise de parole à la situation de communication	L'élève communique de manière adaptée lors des temps de création et de jugement.
Compétence 5 : Être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une œuvre artistique Compétence 6 : Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences	L'élève respecte et apprécie toute prestation.
Compétence 7 : S'intégrer et coopérer dans un projet collectif Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions	L'élève s'implique au sein du groupe dans les trois rôles.

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET : HAND-BALL

Compétences attendues de niveau 2	Principes d'élaboration de l'épreuve
Dans un jeu à effectif réduit, rechercher le gain du match en assurant des montées de balle rapides quand la situation est favorable ou en organisant une première circulation de la balle et des joueurs pour mettre un des attaquants en situation favorable de tir quand la défense est replacée. S'inscrire dans le cadre d'un projet de jeu simple lié aux tirs en situation favorable. Observer et co-arbitrer.	<p>Matches à effectif réduit, en 2 mi-temps, entre équipes dont le rapport de force est équilibré a priori.</p> <p>Au cours des phases de jeu, des temps de concertation sont prévus, de manière à permettre aux joueurs d'une même équipe d'ajuster leurs organisations collectives, en fonction du jeu adverse. Les élèves passent dans tous les rôles : joueur, observateur, co-arbitre.</p> <p>Les règles essentielles du hand-ball sont utilisées avec des aménagements possibles permettant de faciliter l'évaluation de la compétence. Par exemple : possibilité à chaque but d'une deuxième chance avec une défense placée et création d'une situation de surnombre provoquée par un engagement du but avec un défenseur en retard ; bonus de score en cas de tir réussi en 1 contre 0 sur une attaque placée et en cas de tir en zone favorable de marque en jeu rapide, résultats de match relatifs à un double ou triple score, valeurs de matchs différentes selon des contrats ou bonus, etc.</p>

Points	Éléments à évaluer Indicateurs de compétence	0 Degrés d'acquisition du niveau 2 de compétence 20		
8	Efficacité collective dans le gain du match sur 6 points Gains des matchs sur 2 points	Jeu direct Jeu simple lié à la progression du ballon vers le but adverse. 0 - 2,5	Jeu simple, en contre-attaque ou placé Progression de la balle vers une zone favorable de marque en jeu de contre-attaque ou jeu placé. Utilisation d'un rapport de force favorable. 3 - 4,5	Jeu varié, en contre-attaque ou placé Attaque de la cible en s'adaptant constamment et rapidement au rapport de force. 5 - 6
8	Efficacité individuelle dans l'organisation collective	Joueur intermittent et peu collectif Ne fait pas toujours les bons choix (passer, dribbler, shooter), ce qui limite son efficacité dans le jeu collectif. 0 - 3,5	Joueur permettant le jeu rapide ou placé Conserve le ballon, assure une passe, ou offre une solution de passe. Efficace au tir en un contre zéro dans les 9 m. 4 - 6	Joueur assurant le jeu rapide ou placé par des actions variées Bonifie les ballons en variant les conditions d'accès à la cible. Pose le jeu, ou l'accélère. Contribue à la progression du ballon et aux tirs en situation favorable. 6,5 - 8
4	Efficacité dans le rôle d'arbitre et d'observateur	Rôles insuffisamment assurés Recueil des données insuffisamment fiables. En tant qu'arbitre, hésite parfois sur des actions difficiles à arbitrer. 0 - 1,5	Rôles assumés Recueil des données globales, justes et fiables. Assume le rôle d'arbitre avec de l'aide. 2 - 3	Rôles assurés Recueil des données différenciées exploitables. Assure son rôle d'arbitre. 3,5 - 4

Exemples d'items du socle commun liés à cette activité	Exemples d'indicateurs permettant de renseigner ces items
Compétence 1 : Participer à un débat, à un échange verbal	L'élève démontre sa capacité à s'exprimer pour expliquer, rendre compréhensible une décision qu'elle soit d'arbitrage ou bien un choix d'action.
Compétence 6 : Respecter les règles de la vie collective	L'élève fait respecter les règles et l'esprit du jeu. Il les reconnaît comme garantes du plaisir de jouer dans des conditions équitables.
Compétence 7 : Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions	L'élève démontre la capacité à diriger le jeu avec assurance. Il est reconnu dans son rôle d'arbitre par les joueurs car il prend des décisions avec justesse et lucidité. Participation active à l'élaboration d'une stratégie et d'un projet de jeu en match.

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET : COURSE DE RELAIS VITESSE

Compétences attendues de niveau 2	Principes d'élaboration de l'épreuve
<p>À partir d'un départ commandé réaliser la meilleure performance possible dans un relais de 2 à 4 fois 40 à 50 mètres, en ajustant les vitesses et en utilisant l'élan autorisé pour une transmission du témoin dans la zone réglementaire. Élaborer avec ses coéquipiers un projet tactique. Assumer au sein d'un groupe restreint les rôles d'observateur, de starter, de juge, de chronométrateur.</p>	<p>Les équipes de relais effectuent au moins une course de 4 fois 40 ou 50 mètres, en un parcours de 4 x 40 m ou 4 x 50 m pouvant être scindés en deux parcours de 2 x 40 ou 2 x 50 m, selon la longueur de la piste. Les élèves sont placés en groupes de 2, 3 ou 4. Les élèves passent dans tous les rôles : observateur, starter, juge, chronométrateur.</p> <p>Les équipes de relais pouvant être mixtes sont homogènes entre elles.</p> <p>L'enseignant délimite l'espace athlétique (couloirs, zones de transmission, postes de chronométrage, zones d'observation) et fixe une durée permettant la réalisation de la situation d'évaluation. Des temps de concertation sont prévus.</p> <p>Les barèmes proposés concernent un 50 mètres et sont à adapter par l'équipe EPS si les contraintes d'installation et les aménagements prévus dans la définition de l'épreuve ne permettent pas la mise en place d'un relais 2 fois 50 mètres.</p> <p>Les règles essentielles d'une course de vitesse et de relais sont utilisées avec des aménagements pouvant être mis en place pour faciliter l'évaluation de la compétence : départs debout ou non, réduction de la taille de la zone d'élan (10 m) ou de transmission (20 m), course en opposition ou non, organisation des temps d'échange entre l'observateur et le relayeur.</p> <p>L'indice de transmission est la différence entre l'addition des temps individuels et le meilleur temps réalisé en équipe, divisée par le nombre de transmissions, et indique le gain de temps moyen par charnière.</p>

Points	Éléments à évaluer Indicateurs de compétence		Degrés d'acquisition du niveau 2 de compétence							20
8	Performance réalisée en course individuelle et en relais Perf individuelle sur 50 m sur 4 pts Indice de transmission sur 4 pts		Indice de transmission positif : 0 - 1,5			Performance individuelle sur 50 mètres : voir le tableau suivant Indice de transmission nul ou de moins 0,1" à moins 0,2" par charnière : 2 - 3		Indice de transmission de moins 0,3" et au-delà par charnière : 3,5 - 4		
Filles	≥ 11"4	de 10"8 à 11"3	de 10"2 à 10"7	de 9"6 à 10"1	de 9"1 à 9"5	de 8"5 à 9"0	de 7"9 à 8"4	de 7"3 à 7"8	≤ 7"2	
Garçons	≥ 9"5	de 9"1 à 9"4	de 8"7 à 9"0	de 8"3 à 8"6	de 7"8 à 8"2	de 7"4 à 7"7	de 7"0 à 7"3	de 6"6 à 6"9	≤ 6"5	
Points	0	0,5	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	

8	Efficacité dans l'ajustement des vitesses et la cohérence du projet tactique	<p>Relais discontinu Marques inadaptées et/ ou non respectées.</p> <p>Transmission avec des relayeurs qui se doublent ou se tamponnent. Non-adéquation entre la position du receveur et du donneur dans le couloir 0 - 4</p>	<p>Relais coordonné Marques respectées</p> <p>Les vitesses sont ajustées mais la transmission est imprécise. Les relayeurs occupent le poste où ils sont le plus efficaces pour le collectif 4,5 - 6</p>	<p>Relais fluide Marques adaptées et évolutives en fonction des conditions Transmission fluide sans décélération ni hésitation.</p> <p>Les relayeurs peuvent occuper deux positions différentes sans nuire à l'efficacité de l'équipe 6,5 - 8</p>
4	Efficacité dans les rôles de starter, juge, chronométrateur et observateur	<p>Du juge dilettante Donne les départs sans faire respecter l'intégralité du règlement. Chronomètre avec une différence de plus de 3 dixièmes par rapport au chronométrateur de référence. Observe de manière imprécise. 0 - 1,5</p>	<p>Au juge fiable Donne un départ en respectant les commandements officiels. Chronomètre avec une différence de 2 à 3 dixièmes par rapport à la référence. Sait juger un hors zone et un départ sur la marque. 2 - 3</p>	<p>Au juge multifonctions Donne des départs avec toujours la même régularité dans les commandements. Chronomètre avec moins de 2 dixièmes de différence. Propose des solutions à ses coéquipiers à partir des observations réalisées. 3,5 - 4</p>

Exemples d'items du socle commun liés à cette activité	Exemples d'indicateurs permettant de renseigner ces items
Compétence 1 : Adapter sa prise de parole à la situation de communication	L'élève transmet de manière concise et argumentée les informations recueillies et les éventuels conseils
Compétence 7 : S'intégrer et coopérer dans un projet collectif Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions	L'élève est force de propositions dans le groupe et accepte les décisions prises à la majorité L'élève démontre qu'il s'implique efficacement dans le fonctionnement de l'équipe. Il analyse la pratique de ses camarades.

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET : BADMINTON

Compétences attendues de niveau 2	Principes d'élaboration de l'épreuve
Rechercher le gain d'une rencontre en construisant le point, dès la mise en jeu du volant et en jouant intentionnellement sur la continuité ou la rupture par l'utilisation de coups et trajectoires variés. Gérer collectivement un tournoi et aider un partenaire à prendre en compte son jeu pour gagner la rencontre.	<p>Matches en simple, en poules mixtes ou non, de niveau homogène. Gestion en autonomie des rencontres, arbitrage et tenue de feuilles de score. Chaque candidat aide un partenaire dans une rencontre contre un autre adversaire.</p> <p>Les élèves passent dans tous les rôles : joueur, observateur, conseiller, et arbitre.</p> <p>Les règles essentielles du badminton sont utilisées avec des aménagements possibles sans dénaturer l'Apsa, pour faciliter l'évaluation de la compétence (par exemple : alternance du service à chaque point, les points gagnés de façon spécifique et bonifiés - sur la continuité, l'efficacité du service, ou la variété des coups et trajectoires), la valeur de matchs hiérarchisés en fonction de contrats de jeu, une cible par rapport à une zone centrale tracée, etc.</p>

Points	Éléments à évaluer Indicateurs de compétence	0	Degrés d'acquisition du niveau 2 de compétence	20
8	Efficacité dans le gain des points et des rencontres sur 6 points Gains des matchs sur 2 points	<p>Marque sur renvois sécuritaires Beaucoup de points marqués sur frappes variées, ou fautes adverses.</p> <p>0 - 2,5</p>	<p>Marque sur ruptures par frappes variées Des points marqués en jouant intentionnellement sur la continuité ou la rupture.</p> <p>3 - 4,5</p>	<p>Marque adaptée à la situation de jeu Beaucoup de points marqués de manière adaptée au rapport de force et à son évolution.</p> <p>5 - 6</p>
8	Efficacité dans la construction du point	<p>Joueur de renvoi Frappes de renvoi du volant souvent au centre du terrain adverse, et peu différenciées. Exploitation des contextes favorables pour rompre.</p> <p>0 - 3,5</p>	<p>Joueur constructeur du point Exécute et reproduit des tactiques stéréotypées. Réalise des frappes et trajectoires différenciées.</p> <p>4 - 6</p>	<p>Joueur constructeur de points variés Attaque intentionnelle de la cible. Les coups et trajectoires des volants sont souvent placés, ou accélérés en fonction de l'évolution de la situation de jeu.</p> <p>6,5 - 8</p>
4	Efficacité dans la gestion du tournoi, tenue des rôles, et aide à un partenaire	<p>Rôles insuffisamment assurés Recueil des données insuffisamment fiables. En tant qu'arbitre, hésite parfois sur les volants difficiles à juger. Conseils anecdotiques.</p> <p>0 - 1,5</p>	<p>Rôles assumés Applique les règles et annonce correctement les points et le score. Propose un schéma de jeu, s'appuyant sur les points forts du jeu du joueur coaché.</p> <p>2 - 3</p>	<p>Rôles multiples assurés Recueil des données différenciées exploitables. Assure son rôle d'arbitre. Repère un point fort ou point faible adverse et conseille un enchaînement de frappes, dès la mise en jeu.</p> <p>3,5 - 4</p>

Exemples d'items du socle commun liés à cette activité	Exemples d'indicateurs permettant de renseigner ces items
Compétence 3 : Rechercher, extraire et organiser l'information utile	L'élève observe et fournit des données pour analyser l'efficacité de son camarade. Il assure les calculs et la progression entre les rencontres.
Compétence 6 : Respecter les règles de la vie collective	L'élève permet à ses camarades de progresser et de jouer dans des conditions équitables. Il respecte et fait respecter les règles et gère les rencontres (poule, arbitrage et feuilles de score).
Compétence 7 : Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions	L'élève s'implique efficacement dans le fonctionnement en petits groupes autonomes. Il analyse la pratique d'un camarade pour tenter de proposer un projet d'action simple pour mettre en œuvre une stratégie en match.



Note d'information à l'attention des parents d'élèves de 3ème

Objet : Evaluation de l'Education Physique et Sportive (EPS) au Diplôme National du Brevet (DNB) 2015

Madame, Monsieur,

La note de service parue au BO spécial n°5 du 19 juillet 2012 précise les modalités d'évaluation de l'Education Physique et Sportive (EPS) en vue de l'attribution de la note de contrôle continu prise en compte pour le diplôme national du brevet (DNB) pour la session 2015

Au cours de cette année, parmi les évaluations réalisées à partir des activités physiques sportives et artistiques (APSA), la note d'EPS au DNB résultera des évaluations effectuées dans cinq APSA

La note finale pour le contrôle continu est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation des 5 APSA retenues par l'équipe d'EPS.

Cette note, de 0 à 20, ne correspondra pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles obtenues par votre enfant dans le cadre de l'enseignement d'EPS de la classe de 3ème.

La note du DNB ne prendra en compte que les évaluations des 5 APSA déterminées par l'équipe EPS à savoir :

- 1) BADMINTON
- 2) ACROGYM
- 3) ½ FOND
- 4) RELAIS VITESSE
- 5) HANDBALL

L'évaluation des enseignants s'appuiera sur le référentiel national mis en place par le ministère de l'Education Nationale.

Les modalités d'évaluation précisant les niveaux de compétences et de connaissances exigées seront consultables sur le site du collège

L'équipe d'EPS

Le Principal

Coupon à remettre au professeur d'EPS pour le 07 Novembre 2014 au plus tard

Madame, Monsieur, responsable légal de l'élève : Classe de : certifie avoir pris connaissance de la note d'information sur les modalités d'évaluation de l'EPS en 3ème pour le DNB 2015.

Le

Signature,

CERTIFICATION COLLEGE JEAN GIONO 2014-2015

CLASSE	ACTIVITE	EVALUATION
3A Mme FERRE	Acrosport	Mardi 2/12
	$\frac{1}{2}$ Fond	Mardi 17/02
	Hand Ball	Jeudi 22/01
	Badminton	Mardi 26/05
	Relais Vitesse	Jeudi 28/05
3B Mme GOIN	Badminton	Mardi 25/11
	Hand Ball	Lundi 19/01
	$\frac{1}{2}$ Fond	Mardi 17/02
	Relais Vitesse	Lundi 25/05
	Acrosport	Mardi 26/05
3C Mme GOIN	Badminton	Mercredi 26/11
	Hand Ball	Lundi 12/01
	$\frac{1}{2}$ Fond	Mercredi 18/02
	Relais Vitesse	Lundi 25/05
	Acrosport	Mercredi 27/05
3D Mr SAGNOL	Relais Vitesse	Lundi 12/01
	Acrosport	Jeudi 4/12
	$\frac{1}{2}$ Fond	Jeudi 12/02
	Hand Ball	Lundi 25/05
	Badminton	Jeudi 28/05
3E Mr SAGNOL	Relais Vitesse	Lundi 19/01
	Acrosport	Mercredi 26/11
	$\frac{1}{2}$ Fond	Mercredi 11/02
	Hand Ball	Lundi 25/05
	Badminton	Mercredi 27/05
3F Mme LEMPEREUR	Badminton	Lundi 24/11
	Hand Ball	Jeudi 05/02
	Acrosport	Lundi 16/02
	$\frac{1}{2}$ Fond	Lundi 01/06
	Relais Vitesse	Jeudi 11/06

- Si un élève est ponctuellement inapte le jour de la certification sous couvert d'un certificat médical alors il sera convoqué à l'épreuve de rattrapage
- Si l'élève est à nouveau inapte pour l'épreuve de rattrapage la note de l'APSA est neutralisée. Sa note d'EPS au titre du DNB sera alors calculée sur la moyenne des 2 autres épreuves
- Si l'élève est absent le jour de la certification sans justificatif médical, il sera convoqué à l'épreuve de rattrapage. S'il est à nouveau absent sans justificatif, le chef d'établissement attribuera la mention "Absent". Cette mention entraîne la note de 0 sur cette activité.